

**Examen professionnel pour**  
**Agent(e) professionnel(le) de sécurité surveillance**  
**avec brevet fédéral**

**Publication pour le printemps 2019**

**Personnes cibles :**

Les agents professionnels de sécurité de surveillance assurent la surveillance des bâtiments et sont engagés pour des services grand public tels que le service de caisse, le service de circulation, le service de surveillance, la surveillance des chantiers et le service d'ordre lors de manifestations sportives, des patrouilles dans des centres commerciaux, des gares, des parcs et des parkings ainsi que des contrôles des personnes et des effets/bagages. Les professionnels sont en règle générale non armés.

<b>Dates des examens :</b> (1 jour par candidat)	02.04. bis 12.04.2019
<b>Lieu d'examen :</b>	canton FR
<b>Taxe d'examen :</b>	CHF 2'100.--
<b>Matériel d'examen :</b>	CHF 350.--
<b>Inscription obligatoire dans le registre du SEFRI :</b>	CHF 40.--
<b>Répétants :</b>	selon la décision de la commission d'examen
<b>Totale examen professionnel surveillance :</b>	<b>CHF 2'490.--*</b>

**Inscription :**  
AESS  
Postfach  
3052 Zollikofen

Le formulaire d'inscription, le règlement et la directive d'examen sont disponibles sur le site internet de l'AESS ([www.vssu.org](http://www.vssu.org)). L'inscription peut se faire à travers le site web de l'AESS.

En cas de nombreuses inscriptions, la date de réception du dossier complet sera déterminante.

**Délai d'inscription : 31 août 2018**

**Les inscriptions tardives ou incomplètes au moment du délai d'inscription  
ne seront pas prises en compte !**

**Planning des prochains examens**

Vous trouverez des dates supplémentaires sur le site web de l'AESS.

\* Remboursement partiel de la taxe d'examen en cas de réception de subventions.